

Poussigné prêtre de la paroisse de ... le dix septième Janvier 1776, par permission de  
M<sup>rs</sup> les curés de poligné, administrateurs de la paroisse de poligné, et de M<sup>rs</sup> les curés de  
mineur âgé de environ 23 ans autorisés par la juridiction de la baronnie de poligné  
et de Marie Louise Aubrette de ... et de M<sup>rs</sup> mineurs âgés de environ 22 ans, autorisés de  
Julien Aubrette, son père, présent et consentant, après les trois publications de leur mariage faites  
tant en cette paroisse qu'en celle de poligné, et les attestations de leur digne surséant de poligné  
sans aucune opposition de la révérende père ou mère de M<sup>rs</sup> Poussigné et de leurs autres  
M<sup>rs</sup> Aubrette L. Leberge Julien  
Joseph Mathieu Aubrette Jean  
Joseph Gautier  
P. Denizard

... de ... de environ dix quatre ans, à ...

B. Julien Louis - fils de Julien le Berge  
et de Gillette de la Bencherie né d'aujourd'hui  
le 5<sup>e</sup> février 1741 au village de la Birlays  
a été baptisé le même jour par le curé dessigné  
et a eue pour parrain François le Berge et pour marraine  
Louise Renault qui resigne  
François Leberge  
Lepinoy curé



le 5<sup>e</sup> février 1741

Le Corps de Julien <sup>de 1714</sup> Le Bergey, qui de mort civile a été  
Le Bergey Decédé à Paris à Langlevinere, âgé de trente deux ans,  
a été le trentième avril mil sept cent quatre vingt quatre  
inhumé dans le cimetière de la paroisse de la Madeleine,  
Michel Robert, de plusieurs années qui ne s'avoient signé  
l'interligne Louis approuvé. Doyen Electeur.

~~Marie~~ Marie Louise fille de Julien Aubroite & de Louise Droule & de son  
Mère du ce Bourg a été baptisée le 21<sup>er</sup> Mars 1753 par M<sup>re</sup> l'abbé  
Lestignat & Louis Dubouché son parrain par Pierre Gautier qui a signé &  
Marie Aubroite qui ne a signé. **PIERRIER** Pierre Gautier  
& Fr. Beradin Curé

1778  
1234

Le

Le jour mil huit cent vingt six de la Cour de Justice à  
Dieu le jour du matin devant nous adjoints du maire de la Commune  
de Bussat (de l'ancien Canton de Bains, arrondissement de Nevers) Département  
de Saône et Loire

Sont comparus Joseph Et Michel Martin Professeur de la langue  
et majors demeurant à la morais et au Guinias en cette paroisse  
les quels nous <sup>ont</sup> déclaré que Marie Antoinette femme du premier  
nob de Julim de Berg, épouse de Joseph Antoine fille de  
Julime Antoinette et de Louise Brulé Est décédée d'hier au  
sin de la paroisse à l'âge de soixante deux ans après  
victure les deux Comuns ont déclaré au Jacteur signé

1778  
1234

Le

fiances  
martin  
&  
Aulnette

Le vingt six Janvier mil sept cent quatre vingt huit  
je soussigné ai reçu les promesses mutuelles de mariage  
Entre Joseph Jean martin, fils majeur de feu Jean martin  
Et de Marie April cy présente consentante et requerante,  
originaires et domiciliés de cette paroisse, et Marie Aulnette  
fille majeure d'h. h. Julien Aulnette et de Louise Dulle,  
originaires de Poligné, domiciliée de Lance, veuve de  
Julien Louis le Derge, et ce vu l'acte de triple sommation  
respectueuse faite par cette dernière à ses pere et mere  
au rapport de Messrs grandchaux, Thomas et Leltier  
notaires en date du vingt quatre du present mois, soustrait  
à Dain le même jour à Dain par Maillard de Berry, ont  
été présents Julien Bourré Secur du fiancé, Germain  
Thomas, Julien Gendrot, Françoise Drais, Pierre Marie Le  
Berge, les quels sont la fiancée et la mere des fiancés ne  
sont ent signés  
MARTIN  
Dufeu Directeur.)

Le quatri<sup>e</sup> février 1709... avec quatre vingt  
huit joseph jean martin fils majeur de son  
Martin isidore marie avoit. Le presenté, Robertante  
La Blaque sainte, virginairi le Dominica d'afettaposepe,  
Et Marie Antoinette fille aussi majeure de julien  
Antoinette Et de Louise quelle originairi de poligné,  
Et Dominica de parné, jeune de julien Louis  
Leberge, qui l'acte de triple formalion des parments  
faite par la dite Marie Antoinette Et les paré Et  
mère au baptes de ces parties les Grand Champs  
thomas notaires Indite du six<sup>e</sup> quator<sup>e</sup> jour  
dernier, Controlle d'Exem le même jour par  
Maitland de Clary, ont apres la prononciation  
mation de leur futur Marriage faite pour la pression  
Et dernière fois au pron. de notre Grand messe de  
Dimanche vint sept janvier précédant sans opposition  
ni empêchement aucun Connoissance que nous  
par nous la dispense des autres protestations  
accordées par Monseigneur l'Evêque de Rennes en  
Date du premier de ce mois signée de M<sup>r</sup> de passage  
Sie Gen. la Contrôleur de M<sup>r</sup> l'Université par ces  
Brevets en unie Et Contrôlée le même jour par  
Loulabre Et conjointte au Marriage par moi notaire  
Et présence de Jean Louis Jean Richard, Sieur avoué Et  
de Julien Picot qui avec la dite Marie Antoinette Simon,  
mère de la présente, se sont unis Et unis  
Jean de Clary Et de Julien M<sup>r</sup> N<sup>r</sup> P<sup>r</sup> O<sup>r</sup>  
Julien Picot Et de not<sup>r</sup> antedique approuvé, non  
Natus...  
p. G. M<sup>r</sup> de Clary